

GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènemens se préparent; je suis en Vedette : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

estado Lestado no estado estado estado en los estados en los estados en los estados en estados en los estados en los estados en los estados en los estados en entre en estados en estados en estados en estados en estados en entre en estados en entre en estados en estados en entre en esta

NOUVELLES STRANGERES

is no tout admis de Les me des forctions

justs at journely yet in the Main de la re-

namère ns voinrs, les is. ivres à mis. ambre ences,

u libre e, de

lécrète publin qua-

om du

es pri-

convo-

nmis-

pro-

nt dix

it des

ufqu'à

er ex-

ache-

4060

gé de

nt ofe

de la

es.yut

ices ,

11 197

No

Toob

\$10%

· CH

De Madrid, ce 19 novembre. Nous avons appris vendredi dernier, avec beaucoup d'étonnement, que la veille au foir, le ministère des affaires étrangères avoit été ôté à M. le comte d'Aranda, qui, à la vérité, ne l'avoit que par interim, pour être donné à M. le due d'Alcudia, ci-devant don Manuel Godoï, qui jouit depuis quelques années, de la plus haute faveur auprès de la reine & du roi. Quoique M. d'Aranda ait encore la tête très-saine & très-active, le décret qui annonce sa retraite du ministère, n'en allègue pour raison que son grand âge. Ce nouveau choix est loin d'être approuvé dans cette capitale, où M. d'Aranda conservoit encore une grande partie de sa considération. Il est vrait qu'on a affocié au travail du jeune ministre, un homme consommé dans les affaires, don Eugenio Dlaguno, secrétaire du conseil d'état. Dès le lendemain de sa nominarion, M. le duc d'Alcudia a recu les ministres étrangers; & hier , 18, ila accordé une affez longue conférence à M. Bourgoing, grous yours des termes impolantes, pour

ministre non encore reconnu de la République française. On assure qu'il est sorti content de cette entrevue.

he hades up defent couldings & and houle defice-

De l'Escurial, ce 15 novembre — Avis donné par M. le ministre de la marine, aux autres ministres du roi d'Espagne, à l'occasion de la retraite de M. le comte d'Aranda.

En vertu d'un décret que le roi m'a adressé en date de ce jour, S. M. ayant égard à l'âge avancé de M. le comte d'Aranda, s'est déterminé à le dispenser de la gestion qu'il exerçoit par interim de la première sècrétairerie d'état & des dépèches, en lui conservant tous les honneurs qui y répondroient, s'il en étoit propriétaire, ainsi que l'emploi qu'il a, de doyen du conseil d'état; & pour lui succéder dans la charge de premier secrétaire d'état & des dépèches, S. M. a nommé en propriété M. le duc d'Alcudia, en lui conservant l'emploi de major des gardes du-corps.

» Par un autre décret de la même date, S. M. a bien voulu conférer à D. Eugenio de Llaguno.

fecrétaire du conseil d'état, les honneurs, les appointemens, & la voix de conseiller audit conseil, & l'a élu & nommé pour servir aux ordres immédiats dudit premier secrétaire duc d'Alcudia, dans la forme que S. M. réglera ultérieurement. C'est ce dont j'ai l'honneur d'informer V. S. pour sa direction.

Signé Antoine Valdez.

De Berlin, ce 12 novembre. Le prince Henri continue de vivre tranquillement dans sa retraite. S'il n'agit point, il observe beaucoup. Il lit affiduement toutes les feuilles périodiques & tous les écrits qui paroissent sur la grande affaire, qui soulève en ce moment une parcie de l'Europe contre l'autre. Il disoit dernièrement à un de ses considens les plus intimes : « Si tout a réussi jusqu'à présent aux Français, malgré leurs divisions intestines, malgre les fautes qu'ils ont commises & une foule de circonstances particulières qu'on ne peut approuver, à quels succès ne doivent-ils pas s'attendre, s'ils s'unissent tous par le lien de la concorde & d'une douce fraternité; si l'harmonie préside, comme les lumières, à la formation de leur plan; si enfin, dans toutes leurs démarches, dans toutes leurs entreprises, ils consultent la nature, la justice & Phumanité. . salason 6 . sagas

Dans une autre occasion, le prince Henri disoit encore: « Une preuve que l'amour de la liberté est non seulement un sentiment inné, mais encore le premier, le plus sort de tous les sentimens, c'est qu'il a sixé le caractère léger des Français.»

Du Bas-Elbe, ce 15 novembre. Des lettres de Berlin portent que le roi ne quittera pas l'armée cet hiver, & qu'il a donné l'ordre de faire marcher les régimens de prince Henri, prince Ferdinand, Raunet, & deux bataillons de gardes pour couvrir les états de Brunswick.

Paris. — Extrait du registre des désibérations du conseil executif provisoire, du 16 novembre.

" Le conseil exécutif, délibérant sur l'état ac-

considérant que nul relâche ne doit être laissé aux ennemis de la République, & que tous ses moyens doivent être déployés pour vaincre & détruire leurs armées, avant qu'il ayent pu les renforcer & se mettre en état d'attaquer de nouveau, soit la France, soit les contrées même où les armes françaises ont porté la liberté;

» Arrête qu'en conféquence de la délibération du 24 octobre dernier, il fera donné des ordres au général commandant en chef l'expédition de la Belgique, de continuer à poursuivre les armées ennemies, par-tout où on leur donneroit asyle. »

S. Seance des Jacobins , du 25 novembre. L'afsemblée de Merz demeure dans un silence morne, en vérifiant les pouvoirs des commissaires Julliere, Panis & Freron, le patriotisme est très-foible. Les juifs n'y jouissent pas encore du bienfait de la révolution, ils ne sont admis à aucune des fonctions publiques; & par un arrêté de la commune, ils ne peuvent monter la garde sans avoir été visité par un médecin. — On demande roujours à grands cris le procès de Louis XVI; mais les avis sont partagés sur la forme: les uns, qui le regardent comme un illustre coupable, veulent que la marche soit imposante; d'autres, qui ne le considèrent que comme le plus grand & le plus vil des criminels, ne veulent admettre pour fa condamnation , que la simple exposition des faits. Envain leur exposet-on que la justice distributive s'oppose à cette précipitation, qu'un coupable, quel qu'il soit, est un homme, qu'en certe qualité, il a des droits imprescriptibles à l'observation des lois, que blesser les formes dans un jugement, c'est montrer de la passion, & attendrit sur le sort de celui qu'on juge ; ils répondent que tous ces menagemens ne partent que d'un homme foible & sans énergies C'est le reproche que Varlays a fait à Pétion. « Eh bien, Pétion, il y dans votre conduite plus de foiblesse que d'énergie. Vous demandez que l'on adopte une marche imposante dans ce procès. Quoi? vous voulez des formes imposantes, pour

juger le dernier des hommes? Louis XVI n'est remarquable que par la multiplicité de ses forfaits. L'orareur a rappellé les supplices que Leuis XV fit endurer à Damiens, pour punir un mouvement de fanatisme, & il s'est écrié : de l'assassin d'un despote à l'assassin d'un peuple souverain, il y a une grande différence. Louis n'a jamais été roi constitutionnel, il a fait de la constitution une massue pour écraser la nation.-Le peuple n'écoute qus l'argument proposé par Fauchet, Morisson & autres. Nul ne peut être jugé qu'en vertu d'une loi promulguée antérieurement au delit. Ce peuple vous répondra: mandataires, rendez nous les pouvoirs que nous vous avons confiés, pu sque vous êtes indignes de venger un peuple libre. - Fauchet, vous avez pris la défense de Louis XVI dans Richard Cœur-de-Lion; vous rendez Louis intéressant par sa captivité. La justice demande que Louis XVI soit conduit à la mort après son jugement. Un seul cri de grace seroit un cri d'esclave.

ë aux

oyens

leurs

& fe

oit la

fran-

ration

rdres

de la

rmées

yle. 30

L'af-

orne,

liere,

. Les

la ré-

ctions

ils ne

té par

ls cris

par-

inme

e foit

t que

nels,

, que

pose-

pré-

A un

s im-

leffer

della

qu'on

ns ne

ergie-

" Eh

us de

e l'on

rocès.

pour

§ Conseil général de la commune, du 27 novembre au soir.

Après la locture du procès-verbal, un membre a demandé la parole pour rendre compte d'un fait capable, felon lui, de confondre les calomniateurs du conscil-général. « Je sais, a-t'il dit, commissaire de police de la section des Tuileries: l'autre jour on traduisit devant moi un individu accused avoir escroqué une somme de 6000 iiv.; je l'interrogeai, mais fan interrogatoire ne m'ayant fourni aucune lumière, je sis saisir ses papiers, & les ouvris en sa présence. Il s'y trouva plusieurs faux-certificats de residence, plusieurs faux passe-ports, & plusieurs faux pouvoirs, de ceux au moyen de squels des individus, se disant commissaires de la commune, ont pi'lé, volé dans les châteaux; j'y tronvai encore une fausse griffe de Tallien, secrétaire de la commune. Le prévenu, interrogé fur l'usage qu'il faisoit de cette griffe, a avoué qu'il s'en servoit pour

délivrer des certificats à ceux qui en avoient besoin, moyennant une somme eonvenue. Ju sur ses dépositions, vingt trois de ses complices ont été mis en état d'arrestation.

§. Dépouillement du scrutin pour l'élection d'un maire.

Les 48 sections ont sourni 10,223 votans.

Antoine 15 voix. Antonelle 12. Bailly, exmaire, 2. Billaud-Varennes 4. Boucher-Réné 13. Chabot 2. Cahier-Gerville 28. Chambon, médecin, 3632. Idem, sans désignation, 299, Chaumet 28. Collot d'Herbois 2. Danton 2. D'Ormesson, ex-contrôleur, 27. Idem, sans désignation, 40. Egalité 5. Fauchet, évêque, 1. Fréteau 820. Hérault-Séchelles 30. Lullier, accusateur public, 2491. Idem, sans désignation, 750 Momoro 110. Marat 15. Manuel 18. Panis 16. Pétion 10. Rolland, ministre, 3. Saint-Fargeau 15. Saint-Felix 1. Santerre, commandant, 19 voix. Target 180.

S. Vers pour être mis au bas du portrait de Marat.

Peuple, voyez cet œil farouche,
Ces muscles en couvulsion,
Les efforts que fait cette bouche
Hurlant l'assassinat & la destruction.
De votre ami voyez l'image.
Que ses traits sont bien exprimés!
Ils sont ressemblans. Convenez
Que si Marat vous aime, il vous aime à la rage.

§. On assure que la cour de Vienne vient de céder à la Porte, Choczim & son district, qui comprend environ cent villages. M. Descorches, ministre de France en Pologne, a reçu l'ordre d'aller à Constantinople, où arrivera incessamment le citoyen Semonville qui a dû partir le 11 de ce mois du port de Gênes. Plusieurs seuilles ont annoncé que cette République avoit consentir au passage des troupes françaises par son territoire, on ne sait encore rien de positif à ce sujet.

Présidence du citoyen Grégoire.

Séance du mercredi 28 novembre.

Le délai pour l'enregistrement des effets au porteur, & des actions de compagnies & autres, n'ayant pas été suffisant, on accorde un nouveau délai de trois mois. Le prix du premier mois sera de 15 pour cent, de 30 pour le second & le triple pour le troisième. Tous les effets qui n'auront pas été enregistrés dans ces délais seront de nulle valeur. Quant à ceux des sociétés particulières, ils feront acquis & confisqués au profit de la République. . moins

Le Cointre fait un tapport des différens marchés passés par les ministres avec Caron de Beaumarchais. On décrète d'accusation l'auteur de Figaro, & des Gendarmes sont envoyés sur-le-champ pour s'assurer de sa personne.

On accorde 150,000 livres pour donner des encouragemens & des secours à diverses fabriques de Lyon, & pour y rétablir les travaux; 50 mille hommes y manquent d'ouvrages.

Une lettre des commissaires de l'armée mande qu'il y a eu une insurrection à Montpellier. Quatre volontaires, d'une compagnie franche, ont été trouvés assassinés. On a arrêté trois volontaires du Var, soupçonnés du crime. Leurs camarades ont forcé la prison & les ont délivré. Les commissaires, a l'aide des gardes nationales de Lyon, les ont fait réintégrer, & ont fait partir le bataillon du Var pour Besançon.

On lit une lettre de Dumourier, datée du 25 & de Sintron, à sept lieues de Liège, qui se plaint amèrement de ce qu'on a arrêté d'Espagnac & Malas, & refusé, à la trésorerie nationale, d'acquitter les 300,000 livres qu'il a fait tirer sur le trésor : Je me suis trouvé, dit-il, sans payeurs, sans administrateurs, sans magalins, sans hôpitaux. La empagne seroit terminée faute de provisions, si les habitans ne fussent pas venus à mon secours;

ore tien de point à ce fajet.

i a du partir le 11 de ce

tradinlez-moi à la barre, ma tête Inpportera également les lauriers & la hâche; mais épargnez des administrateurs dont les services ont été si précieux. On renvoye la lettre aux comités de la guerre & des finances réunis.

Une société de patriotes Anglais vient saire de beaux complimens à l'affemblée; mais une autre députation d'une société conftitutionnelle d'Anglais, établie à Londres, vient saire un don de mille paires de souliers pour nos foldats. Le ministre certifie la première livra son de ces souliers faits en Angleterre, & meilleurs fans doute que ceux de nos fournisseurs. Applaudissemens & mention honorable.

Un membre parle en faveur de l'inviolabilité de Louis XVI, & demande qu'on consulte les assemblees primaires, pour savoir si Louis Capet sera jugé. Il n'est pas favorablement accueilli.

Une lettre du ministre de l'intérieur annonce que le rassemblument formé dans les départemens d'Eure & Loire s'est portéà Blois, & menace d'aller à Beaugenci & delà à Orléans. Le département du Loiret prend des mesures vigoureuses pour reponsser les révoltés. Chartres vient d'en repousser trois mille. Il ont promis de revenir en force le 30 novembre; la Ferré Bernard est menacé. Le ministre attribue ces insurrections aux intrigans de Paris; il annonce que des bruits sourds lui ont fait part d'une conspiration prete à éclater à Paris, qu'on vouloit sonner le tocsin la nuit dernière. Le commandant de la garde nationale a denié ce fait.

Merlin a proposé qu'on n'entendît à la tribune que ceux qui veulent défendre le roi; les autres, a-t-il dit, sont convaincus qu'un tyran doit périr, parce qu'il est tyran.

P. S. Le bruit se répand que Dumourier est entré à Liège dimanche matin, & qu'il y a été reçu avec la plus grande allégresse.

Autre nouvelle: Bischowesder, favori du roi de Prusse, ennemi déclaré des Français, a été conduit dans la citadelle de Magdebourg, pieds & poings vides, fe di un commidares de la commune, or

On souscrit à Paris au oureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Demis, numérou. Li plix de l'abon lement est de 27 livres pour l'année, 15 liv pour fix mois, 7 livre si pour stois mois. On put applier pour deux mois en envoyant un assignat de cent sois: